



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Avenant aux Contrats
GENERALI EPARGNE / ALTAPROFITS VIE / ALTAPROFITS MADELIN
ALTAPROFITS CAPITALISATION / ALTAPROFITS PEP
CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR
~ ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022 ~
(FRSG00012AD9)

Attention pour pouvoir être pris en compte cet avenant doit impérativement être retourné à l'assureur
au plus tard le : 11 avril 2022
en cas de versement et en cas d'arbitrage

N° de contrat* : _____ (en cas d'arbitrage et de versement complémentaire)
Courtier : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne physique :

Souscripteur* : _____ Co-Souscripteur** : _____
Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____
Adresse : _____ Adresse : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne morale*** :

Dénomination sociale* : _____
Représentée par* : _____
Date de naissance du représentant* : _____
Adresse du représentant : _____

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

**Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte

*** En cas de versement, joindre obligatoirement le dossier client personne morale complété

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment les réponses apportées au questionnaire et la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

J'effectue un versement complémentaire ou initial* d'un montant brut de _____ € sur **ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022 (FRSG00012AD9)**

*Si ce versement est effectué à la souscription merci de joindre ce bulletin au bulletin de souscription

J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :

Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

Libellé du support Code ISIN Montant brut en euros ou en %*

<u>Libellé du support</u>	<u>Code ISIN</u>	<u>Montant brut en euros ou en %*</u>
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022 (FRSG00012AD9)

*Rayez la mention inutile

Mode de règlement :

par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de **Generali Vie exclusivement** et tiré sur le compte ouvert auprès de la banque : _____

par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte **Generali Vie exclusivement**

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



I - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES & CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note d'Information valant Conditions Générales, les conditions d'investissement sur le support ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022 sont les suivantes :

INSTRUMENT FINANCIER NON GARANTI EN CAPITAL NI EN COURS DE VIE NI A L'ECHEANCE

Période de commercialisation : du 03/01/2022 au 14/04/2022

- Sous-Jacent de référence : **L'indice MSCI EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement**

Description du Sous-Jacent de référence :

L'Indice MSCI EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement (Code Bloomberg : MXEMCE50 Index – Code ISIN : GB00BMZ1F062) est un Indice de marché actions créé par MSCI dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par MSCI. Il offre une exposition à la performance d'un portefeuille équilibré composé de 50 entreprises de la zone euro qui permettront la transition vers une économie circulaire, notamment grâce à l'optimisation des ressources disponibles, une meilleure gestion des déchets et la lutte contre la pollution.

L'Indice MSCI EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement sélectionne d'abord les 80 plus grandes capitalisations boursières de l'indice parent MSCI EMU Investable Market Index. Les entreprises ne respectant pas un certain score de controverse ESG (déterminé par MSCI) sont exclues de l'univers. Ensuite, il retient les 50 actions les mieux notées par MSCI selon leur performance en termes d'économie circulaire, à savoir : optimiser les ressources disponibles, mieux gérer les déchets et lutter contre la pollution. L'Indice est rebalancé trimestriellement et il est équilibré.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'Indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site
<http://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/%24MXEMCE50/>

Code Isin : **FRSG00012AD9**

Émetteur : **SG Issuer**

Garant : **Société Générale**

Sous-jacent de référence : **L'Indice MSCI EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement**

Valeur nominale : **1000 €**

Durée (hors remboursement anticipé) : **10 ans**

Date d'émission : **03/01/2022**

Date de constatation initiale : **14/04/2022**

Date d'échéance : **21/04/2032**

➤ **AVERTISSEMENT PRÉALABLE A L'INVESTISSEMENT DU SOUSCRIPTEUR :**

1- L'investissement sur l'Instrument financier constitue un placement risqué. L'attention du Souscripteur est expressément attirée sur le fait que tout investissement sur ce support ne comporte aucune garantie en capital ni en cours de vie ni à l'échéance. Dans l'hypothèse de la survenance du scénario le plus défavorable tel que présenté dans la Documentation remise au Souscripteur préalablement à l'investissement, celui-ci est informé et a conscience du risque de perte totale de son investissement.

Les revenus ou pertes annoncés dans la Documentation remise au Souscripteur s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance vie, ou de capitalisation, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

2- Dans tous les cas, l'Instrument financier est également exposé aux RISQUES suivants :

RISQUE DE CREDIT : Le Souscripteur est exposé au risque de crédit de l'Émetteur de l'Instrument financier et de son Garant (faillite ou défaut de paiement). Il peut subir une perte en capital totale et le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul.

RISQUE DE MARCHÉ : Du fait de l'évolution des marchés, la valeur de l'Instrument financier peut varier fortement. Les titres vendus avant la date de remboursement prévue le 21/04/2032 risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché. Ainsi, il y a un RISQUE DE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI, en cas de désinvestissement anticipé (du fait d'un

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



rachat, d'un arbitrage, d'un transfert ou du dénouement par décès ou terme) et à l'échéance de l'Instrument financier. Dans ces conditions le remboursement du capital investi dans l'Instrument financier peut être nul. Le Souscripteur supporte les mêmes risques en cas de disparition des indices de référence, le Souscripteur étant alors remboursé à la valeur de marché au jour de la disparition de l'indice.

3- Les données historiques relatives aux performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

➤ **FRAIS AU TITRE DE L'UNITE DE COMPTE :**

Les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support.

➤ **MODALITES D'INVESTISSEMENT / DE DESINVESTISSEMENT :**

L'investissement sur **ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022** est réservé aux seules opérations de versement et/ou arbitrage. La demande d'investissement sur le support **ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022** pourra ne pas être prise en compte ou être prise en compte partiellement en fonction du nombre de parts émises par l'émetteur sur le marché. A défaut d'avoir pu honorer votre demande d'investissement, en raison d'un nombre insuffisant de parts émises par l'Émetteur ou de la fermeture anticipée de la période de commercialisation par l'émetteur, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Le Souscripteur a bien été informé que cet instrument financier est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule, soit une durée de **10 ans**.

Pour investir sur le support en unités de compte **ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022**, il est recommandé que la date de terme de votre contrat soit égale ou supérieure au **21/04/2032**.

ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022 n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion de votre contrat (Rachat partiels programmés, Versements libres programmés, etc.).

Les sommes provenant du remboursement d'**ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022** seront investies sur l'un des supports monétaires présents au contrat à la date de remboursement.

II - QUESTIONNAIRE

(à remplir obligatoirement)

Nous vous prions de répondre aux questions ci-dessous qui ont pour objet de s'assurer de votre bonne compréhension du fonctionnement de l'Instrument financier ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022.

Votre investissement sur ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022 ne pourra être accepté qu'à la condition que vous ayez répondu correctement à l'ensemble des questions. A défaut de réponses exactes, dans le cadre d'un versement libre ou d'arbitrage, votre investissement sera effectué sur le (ou l'un des) fonds euros prévu(s) au contrat ; et dans le cadre d'un versement initial, votre investissement sera effectué sur l'un des supports monétaires présent au contrat.

Question 1 :

En nombre d'années, la durée d'investissement maximum d'**ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022** est-elle d'au moins 10 ans ?

Oui Non

Question 2 :

La valeur d'**ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022** est-elle garantie en cas de rachat avant l'arrivée à échéance ?

Oui Non

Question 3 :

ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022 présente-t-il un risque de perte en capital à l'échéance ?

Oui Non

Question 4 :

Est-ce que l'instrument financier **ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022** a comme sous-jacent L'Indice MSCI EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement ?

Oui Non

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier

Souscripteur :
Co-Souscripteur :
Paraphe(s)



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Question 5 :

ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022 peut-il faire l'objet d'un remboursement anticipé ?

Oui Non

Question 6 :

Portez-vous tout ou partie du risque de défaut de l'Émetteur ?

Oui Non

Question 7 :

Cochez parmi les affirmations suivantes celle(s) qui est (sont) exacte(s) :

- 1 - L'Indice MSCI EMU Circular Economy Sustainable Impact Select 50 Points Decrement est composé de 50 valeurs de la zone Euro.
- 2 - L'indice est équipondéré.
- 3 - Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant du prélèvement fixe de 50 points alors la performance de l'indice est pénalisée
- 4 - Si les dividendes distribués sont supérieurs au montant du prélèvement fixe de 50 points alors la performance de l'indice n'est pas pénalisée.
- 5 - L'indice est rebalancé sur une fréquence trimestrielle.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



Generali Vie,
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

SIGNATURE(S)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par l'Émetteur, présentant notamment les caractéristiques principales de « ATHENA OXYGÈNE AVRIL 2022 » ainsi que les avantages et inconvénients d'un investissement sur ce type d'instrument financier et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

La « Documentation établie par l'Émetteur » s'entend :

- des Termes et Conditions indicatifs/définitifs
- et/ou • du « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur »
- et/ou • du Prospectus complet ou simplifié
- et/ou • de la Brochure commerciale
- et/ou • de la Note d'Information

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Le Souscripteur doit obligatoirement reproduire, ci-après, la mention suivante : « Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement. »

Fait à _____, le _____

(en trois exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier